EILLE

LA ...

-Orléans

QUOTIDIEN.

... une ...

... les matières

... la semaine

... quotidienne.

un seul numéro nouvelles de la ... beaucoup ... de lecteurs ... Europe.

ET ATELIERS

de Chartres,

ET BIENVILLE.

MENTS :

... $12 00 ... 6 00 ... 3 00 ... 1 00

... $3 00 ... 1 50 ... 1 00

la semaine avec et les marjournaux.

ILLE,

... 1827, journal quotidien et du Sud- ... toute la population ... et est au point de vue excellent organe ... non-seul... paroisses créoles mais dans les ... Mexique, au ... partout enfin ... et où on ... de notre

ILLE

..., en outre des ... litté... locales : Télégraphiques tous les points ... et de l'Étranger ... en ... ports étrangers ... la Nouvelle- ... dans le ... et d'arrivée ... de fer ; ... des bateaux

Ateliers, ...

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 20 DECEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de ....1 P. M.
JEUDIS ....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS ....5:45 A. M.
MERCREDIS Old Landing..........7 A. M.
VENDREDIS ....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions :

TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
Ne 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, mercredi, 21 décem.
LA BRETAGNE, Collier, mercredi, 28 décem.
LA NORMANDIE, Laurent, samedi, 31 décem.

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100 et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix reduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

KNICKERBOCKER..........Vendredi, 16 déc.
HUDSON..........Mardi, 20 déc.
LOUISIANA..........Vendredi, 23 déc.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces bateaux font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux centres du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamboats pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie,

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans — San Antonio Express... 8 00 p m — California Express, daily, 9:45 a m
Arrivée à la N-Orléans — San Antonio Express... 7:05 a m — California Express, daily 10:55 pm

Connection entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:45 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cinc'ti 24 1-2 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

VESTIBULE	No 6 Limited	No 2 Limited
Part de la N-Orléans	3:30 p.m.	7:20 p.m.
Arrive à Meridian	11:50 p.m.	1:20 a.m.
Arrive à Birmingham	12:50 p.m.	5:37 a.m.
Arrive à Chattanooga	6:50 p.m.	9:30 a.m.
Arrive à Rome	3:30 a.m.	5:02 p.m.
Arrive à Lexington	4:35 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	7:20 a.m.	6:30 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et chars-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. & Ticket Agent, New Orleans.
2 mars—

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Lettres simplement, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illust. etc.

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers.
23 oct—ann et dim

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année terminée 31 Décembre 1891 :

Primes reçues :
Sur risques d'incendie..........$612,575 30
Sur risques de rivière..........16,236 97
Sur risques de mer..........6,943 65 — $645,207 92
A ajouter :
Primes non acquises de 1890.......... 133,231 10
Total des primes..........$778,438 02
A ajouter :
Intérêt et profits et pertes.......... 22,752 68
Revenu total..........$800,[illegible] 70
A déduire : Pertes payées—
Sur risques d'incendie..........$237,000 36
Sur risques de rivière..........5,444 92
Sur risques maritimes..........6,647 24
Total pertes payées..........$250,[illegible] 52
Primes remboursées et cancellations..........67,027 97
Commissions..........31,[illegible] 09
Réassurances..........47,156 73
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)..........17,934 41
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board et underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires, etc..........48,344 27
Total des déboursés..........$[illegible] 60
Surplus..........$136,256 10
Déduire—
Réservé pour risques non expirés..........$136,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........44,559 55
Profits et pertes..........15,[illegible] 96
..........$136,256 10

ACTIF
(à la valeur au marché.)

Comptant en mains, à savoir :
En banque..........$101,444 38
Au bureau..........3,615 10 — $105,059 48
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman)..........105,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les coupons..........132,000 00
$20,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent..........20,250 00
$20,000 bons de la Louisiane à 4 pour cent..........25,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)..........12,885 0
Une action du capital du N. O. Board of Trade..........20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange..........125 00
Six actions de la N.O. Warehouse Co..........[illegible] 00
Une action French Opera House Co..........150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..........50 00
Primes en cours de perception..........65,721 82
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..........2,600 00
..........$645,[illegible] 10

PASSIF.

Capital-actions..........$[illegible]
Fonds de réserve..........60,000 00
Dividendes non payés..........340 00
Réservé pour risques non expirés..........136,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........44,559 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)..........[illegible]
..........$645,606 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MERCKENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUCROS, notaire. 128 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ. F. G. ERNST. J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne, 19 janvier 1892.
20 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891 :

Primes reçues :
Sur risques de feu..........$[illegible]
Sur risques de marine..........1,734 12
Sur risques de rivière..........3,721 75
..........$281,112 46
A ajouter, primes non acquises de 1890..........54,930 00
Primes totales..........$[illegible]
A ajouter, intérêts et profits et pertes..........22,197 45
Revenu..........$[illegible]
A déduire, pertes payées :
Sur risques de feu...$107,150 32
Sur risques de marine..........1,175 76
Sur risques de rivière..........1,397 66
Total des pertes payées..........$109,723 56
Retour de primes et cancellations..........25,362 64
Commissions..........35,370 86
Réassurances..........22,764 00
Taxes et Licences..........5,331 41
Dépenses de bureau et d'agences, de primes légales, bureau des assurances, corps de sauvetage..........30,645 99
Déboursés..........$[illegible]
A déduire :
Primes non acquises..........$[illegible]
Pertes ajustées et non ajustées..........25,000 00 — 77,974 00
Profits..........$[illegible]

ACTIF.

Argent en caisse..........$[illegible]
$14,000 Bons des Etats-Unis à 4½..........11,[illegible]
$[illegible] Bons Consolidés de la Nlle-Orléans..........128,300 00
$[illegible] Bons à Primes de la Nlle-Orléans..........96,333 00
$[illegible] Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0|0..........[illegible]
10 Actions Germania Ins'ce Co.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
Prêts sur hypothèque..........17,760 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes..........4,373 [illegible]
Mobilier et installations de bureau..........2,500 00
..........$[illegible]

PASSIF.

Capital..........$[illegible]
Dividendes non réclamés..........[illegible]
Réservé pour primes non-acquises..........[illegible]
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées..........25,000 00
..........$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891 :

Primes sur incendies..$219,[illegible]
Primes maritimes.......... 1,[illegible]
Primes des rivières..........[illegible]
Total des primes....$[illegible]
A ajouter : Primes non expirées de 1890... 44,166 07
Total..........$[illegible]
A ajouter : intérêt, profits et pertes..........$[illegible]
Moins salaires et dépenses générales..........12,841 71— 12,[illegible]
Fonds de surplus..........21,490 [illegible]
Total..........$[illegible]
Pertes payées—
Sur risques de feu....$91,271 06
Sur risques maritimes..........2,[illegible]
Sur risques de rivières..........4,[illegible]
..........$[illegible]
Réassurances..........27,[illegible]
Primes remboursées commissions..........58,225 15
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et commissions..........12,[illegible] 17
Profits bruts..........$[illegible]
Réservé
Pour primes non expirées..........$44,850 30
Pertes d'incendies non payées..........12,052 64
Dividende 5 0|0 de Juillet 1891..........10,000 00
Dividende 5 0|0 de Janvier 1892..........10,000 00
Fonds de surplus, 1891..........21,490 22—[illegible]

ACTIF

Billets pour primes..........$127 15
Primes en voie de collection..........36,[illegible]
Prêts sur nantissement..........2,[illegible]
Prêts sur hypothèques..........6,487 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à prime..........99,102 00
Stocks de banques, d'assurances et autres..........34,[illegible]
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co..........3,000 00
Propriétés foncières..........[illegible]
Meubles de bureau et accessoires..........4,915 16
Argent comptant et en banque..........[illegible]
..........$[illegible]

PASSIF.

Capital-actions..........$[illegible]
Fonds de surplus..........21,490 22
Réservé pour primes non expirées..........44,850 30
Réservé pour pertes non payées sur incendie..........12,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892..........10,000 00
..........$[illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. SUBERBIELLE, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un annuel dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUBERBIELLE, J. J. WECKERLING, J. HASSINGER, L. GRUNEWALD, FRANK VATTER, J. J. MERILH, J. J. LANGLES, F. W. DIELMANN, J. B. MEYERS, A. G. RICKS, GEO LIEDERICH, JOHN G. MOLL, D. BERNHARDT, M. VONDERHANK, EMIL WEBER, A. THIBERT.
17 janv—

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau : No 49 rue du Camp

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 12 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1891 :

Primes reçues pour risques d'incendie..........$ 77,[illegible] 71
Ajouter : primes non acquises pour 1890..........20,[illegible] 67
..........$ 98,[illegible]

A déduire :
Pertes par les incendies..........$30,[illegible]
Réassurances..........[illegible]
Primes remboursées..........[illegible]
Commission et courtage..........3,395 00
Dépenses générales, taxes, licences et intérêts..........18,[illegible]
..........$ [illegible] 71
..........$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées..........[illegible]
Réservé pour primes non acquises pour 1890..........10,919 [illegible]
Dix pour cent dividende sur le stock pour l'année..........14,[illegible]
Au fonds de réserve..........[illegible]
..........$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital..........$ 1,381 15
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques..........175,661 62
Billets à recevoir..........[illegible]
Propriétés foncières..........[illegible]
Argent en banque et comptant..........[illegible]
Primes en cours de collection..........[illegible]
Meubles de bureau et accessoires..........[illegible]
..........$[illegible] 61

PASSIF.

Capital-actions..........$150,000 00
Réservé pour pertes non échues..........6,910 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890..........16,[illegible]
Indivisible, fonds de réserve et surplus..........107,532 91
..........$[illegible] 61

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

[illegible] MARKS, Président.
R. H. [illegible], Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

[illegible], Président.
[illegible], Vice-Président.
R. H. [illegible], Secrétaire.

Conseil de Direction.

[illegible]

Proclamation relative à la Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE le 14 du mois d'avril 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, ... a requis ... Gouverneur d'émettre sa proclamation ... à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports américains, intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés ; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu une maladie à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de quarantaine de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports et-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enfermés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières —AUX— Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépourvus, autant que possible, pendant la saison de la quarantaine, de toutes textures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne débarquent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'action de la désinfection ... Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et d'y ... faire ...

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et interdire autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale. Placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions ci-dessus recevra toute indulgence à la Station de Quarantaine, le navire remplit les conditions nécessaires pour être délivré dans la plus large mesure de la période de détention, ainsi que les lois de détention, etc.

Bureau—6d

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

THAPSIA

de la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement assuré des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 106 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente :
Sur risques d'incendie..........$135 094 46
Sur risques maritimes..........2,507 35
Sur risques de rivières..........1,961 61
Total..........$137,563 [illegible]
Moins,—Primes non acquises..........48,139 00
..........$[illegible] 51
Ajouter : Compte d'intérêt..........[illegible] 73
Compte de loyer..........$7,583 75— $11,364 01
..........$[illegible] 53

Pertes payées :
Sur risques de feu..........$60,[illegible] 72
Sur risques maritimes..........312 58
Sur risques de rivières..........205 36
Pertes totales..........$61,297 75
Primes rendues..........$4,773 72
Réassurances..........2,841 85
Dépenses..........15 320 00
Taxes..........3,190 81
Renouvellement d'avenants..........240 00
Compte de courtage..........1,789 11—$7,577 [illegible]
..........$[illegible] 59

La Compagnie possède l'actif suivant :
Billets recevables..........$96,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux..........17,773 64
Primes en cours de collection..........13,372 93
Propriétés foncières..........174,487 00
Argent comptant..........22,672 59
Certificats à 4 p.c. de ville, (valeur du marché)..........23,825 00
Actions de banques (valeur du marché)..........6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)..........6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)..........9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)..........3,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)..........3,000 00
Bons à primes (valeur du marché)..........3,950 00
Avance sur l'habitation Olivier..........6,964 31
Librairie et meubles de Bureau..........3,000 00
Jugements..........800 00
..........$309,758 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) : PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins, Jos. A. Shakspeare, Henry O. Boucher, M. W. Smith, John M. Baldwin, W. B. Schmidt, Jayme Mayé, Paul Capdevielle, J. S. Zacharie, A. Xiques.

Etat Trimestriel —DE LA— Banque des Citoyens De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières..$144,[illegible] 51
Bons et actions..........30,[illegible] 78
Dettes suspendues..........35,[illegible] 17
Prêts et escomptes..........320,[illegible] 79
Dû par banques et banquiers..........8,209 12—588,[illegible] 02
Prêts sur demande..........752,744 55
Echange, étranger et local..........63,[illegible] 26
Chèques de Clearing-House, circulation et numéraire..........199,368 38—[illegible] 76
Total..........$1,085,[illegible] 30

PASSIF.

Capital actions..........$[illegible] 00
Profits indivis..........$7,[illegible] 96—$447,872 96
Dû aux déposants..........637,365 34
Total..........$1,085,238 30

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE ; Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé calculé correct, à savoir : cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-neuf dollars et trente-huit sous.

E. C. BOUCHER.
ERNEST PRAGST.
J. LOMBARD.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité employée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos ...

Soumissions et offres de Banques ...

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—[illegible]

Papier commercial ....
de ......A1..........
Prêts sur garanties collatérales..........
Taux de do do..........
Papier hypothécaire..........

New-York—Taux de l'argent [illegible].
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3 ; consols 97 5|16 ...
Paris—Rentes—[illegible].
Argent en barre [illegible] ... Londres 38 5|16, New York 83 ..., Nlle-Orléans 83½.

CHANGE.

REMBOURSABLE—[illegible].
Le STERLING est faible.
Commercial (60 jours)..........[illegible]
Traites de banque (60 jours)..........[illegible]
Les FRANCS sont faibles.
Traites de commerce (60 jours)....5.20
Traites de banques (60 jours)....5.15

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est faible.
Traites de commerce 75c. d'esc.
Traites de banque $1 00 de prime.
Traites de banque pour collection $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

$500 Bons à prime..........165½
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
[illegible] Louisiane 4's (Old)..........[illegible]
[illegible] Louisiane 4's (Old)..........[illegible]
[illegible] Louisiane 4's (Old)..........[illegible]
[illegible] Louisiane 4's (Old)..........[illegible]
[illegible] New Consols..........[illegible]
13 actions du Bank of Commerce..........17½

Appel de 2 P. M.

$2,000 New Consols..........[illegible]
$2,000 do..........[illegible]

Après l'appel de 2 P. M.

$19,500 Louisiane 4's (Old)..........[illegible]
$5,000 New Consols..........[illegible]

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offr.	Demande
American National	100	120½	....
Bank of Commerce	10	17	17½
Canal & Banking Co.	100	165½	170
Citizens'	100	[illegible]	[illegible]
Germania National	100	....	[illegible]
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	209	216
Louisiana National	100	173½	180
Metropolitan	100	175	....
Mutual National	100	166	170
N. O. National	100	745	[illegible]
People's	50	107½	112½
State National	100	140	145
Union National	100	135	140
Whitney National	100	....	275
Southern National	100	111	112½
Traders'	100	....	....
N. O. Co-operative B'k'g As.	....	21½	....

Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins.	100	45	55
Firemen's	50	4	10
Germania Ins. Co.	100	....	....
Hibernia Ins.	100	40	....
Hope Ins.	100	97½	....
Lafayette	100	75	....
Merchants Mutual	100	29	....
Mechanics' and Traders	100	107½	110
New Orleans Ins. Ass.	50	12	....
Sun Mutual Ins.	100	116	....
Southern Ins. Co.	100	90	95
Teutonia	100	119	....

Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	144½	146
Crescent City	100	107	108
Canal and Claiborne	100	41	....
New Orleans City	100	143½	148½
Orleans	100	[illegible]	....
St-Charles Street	50	100	102
Privilege on Carrollton RR.	....	....	....

Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	46	46½
Ice. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co.	100	75½	81
Commercial Ice Co.	100	....	110
Louisiana Ice Man. Co.	50	....	....
Merchants Cotton Ass.	100	....	....
N. O. Gas Light Co.	100	108½	108
N. O. Waterworks Co.	100	[illegible]	[illegible]
N. O. Ice Mfg Ass.	100	[illegible]	[illegible]
N. O. Cotton Storage Co.	100	....	....
French Opera Association	100	....	....
Eagle Steel Co.	100	25	30
Louisiana Electric Light Co.	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co.	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
S'ard Fires Ex. Co. of Chicago	10	1¼	3½
Jockey Club	100	....	....
Comp. T. Stand	....	....	....
M. L. & R. A's.	....	....	....
Edison Elec. Illuminating Co.	....	....	....
Bon de Peuplade Co.	....	....	....
Scott's Gravel	100	....	....
Vacic. Thomas	....	....	....
Chalmette P. S. Co.	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co.	....	....	....
Jackson Brewery	100	91½	....

Mort. Bd.		
C. C. Furniture Co.	....	....
Independent Oil Works	....	....
Pelican Ice	....	....
Jackson Coal & Coke Co.	....	....
Louisiana Furniture Co.	....	....
Southern Athletic Club	....	....
Young Men's Gym. Club	....	....
S. O. & North Eastern RR.	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds	....	....
Amer. Cott. Oil Deb.	....	....
Washington Artillery bonds	....	....
Algiers Brew. Ass 1st Mort. Bond (6 0|0)	....	....

Bons d'Etat.		
Old Louisiana 4's	[illegible]	[illegible]
New Consols	[illegible]	[illegible]
Atchafalaya do	90	95
5th District Levee Bds	85	95

Bons de ville.		
Premiums	165	166
Premium drawn number	[illegible]	[illegible]
Privilege on Premiums	....	....
City 4's	100¼	....
Consolidated 6's, Greenman	....	....
Extended 6's, Consol.	106	....
Extended 6's, Consol. Greenman	105½	....
Extended 6's	....	....
Extended 6's, R. R.	....	....
Extended 6's, Waterworks	....	....
Extended 6's, Park	....	....
City 6 per cent certificates	....	....
Consolidated coupons	....	....
City 5's	100	100¼
City 7's, old	....	....
City 7's, new	....	....
City 7's	....	....
Houston Funding	....	....
Houston Reg. Com.	....	....

Bons divers.		
United States 4's	....	....
C. M. L. & T. R. R. mort	....	....
Jackson R. R. 1st mort	....	....
Jackson R. R. 2d mort	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....
Produce Exchange Stock	....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex.	....	....
Sugar Exchange	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	117	121
Morgan's L. and T. R. R. 6's	116	118½
New Orleans Gas Bonds	....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort.	....	....
St-Charles Hotel Co. mort	....	....
Crescent City RR. 1st	....	....
Crescent City RR. new	....	....
N. O. City Railroad Co. mort	125	126
St-Charles St. RR. Co. mort	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1893)	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1895)	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort.	115½	120
N. O. Brewing Association bonds	100½	[illegible]
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort.	[illegible]	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort.	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort.	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort.	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort.	....	....
Cherokee mort. Bonds	....	....
Eagle Land Company bonds	....	....
Union Bonds	....	....
Levee & Canal Fiscal ...	....	....
Cotton Exchange 1st mort.	....	....

Certificats et Warrants.		
State Warrants, ordinary, 1884	....	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	....
State Warrants, ordinary, 1887	....	....
State Warrants, ordinary, 1888	....	....
Police certificates	....	....
School certificates	....	....
City scrip, old	....	....
City scrip, new	....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

Les cotes locales sont de [illegible] plus bas que les cotes.

[illegible]

FUTURS.

Stables.
Janvier 9.60 à 9.61 ; février 9.73 à 9.74 ; mars 9.83 à 9.84 ; avril 9.94 à 9.95 ; mai 10.03 à 10.04 ; juin 10.11 à 10.12 ; juillet 10.18 à 10.20 ; août 10.23 à 10.24 ; septembre — à — ; octobre — à — ; novembre — à — ; décembre 9.51 à 9.57.

MARCHES SECONDAIRES.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.
Coton Middling Gulf 10¼.

FUTURS.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—à la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, [illegible] balles ; même temps l'année dernière, [illegible] balles ; à tous les ports des Etats-Unis, [illegible] balles ; même temps l'année dernière, [illegible] balles.

EXPORTATIONS à L'ETRANGER—de la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 824,540 balles ; même temps l'année dernière, 858,[illegible] balles ; de tous les ports des Etats-Unis, 2,138,607 balles ; même temps l'année dernière, 2,880,[illegible] balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 392,[illegible] balles ; même temps l'année dernière, 413,[illegible] balles ; dans tous les ports des Etats-Unis, 1,001,[illegible] balles, même temps l'année dernière, 1,216,[illegible] balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.
Coton—5¼ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Calmes.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Coton—66 fr. pour l'Ordinaire (sur place), 66 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 63½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Basses.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing, [illegible] plus élevé par livre pour le sucre, et 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Ferme.

Choice	3	[illegible]
Strictly prime	3	[illegible]
Prime	3	[illegible]
Fully fair	...	[illegible]
Good fair	...	[illegible]
Fair	...	[illegible]
Good common	...	[illegible]
Common	...	[illegible]
Inferior	...	[illegible]

CENTRIFUGAL—Ferme.

Plantation granulated	[illegible]
Off granulated	[illegible]
Choice white	[illegible]
Off white	[illegible]
Gray off white	[illegible]
Fancy yellow	[illegible]
Choice yellow	[illegible]
Prime yellow	[illegible]
Off yellow	[illegible]
Seconds	[illegible]
Refining Grades	[illegible]

MELASSE—OPEN KETTLE—Fort.

Fancy	[illegible]
Choice	[illegible]
Strictly prime	[illegible]
Good prime	[illegible]
Prime	[illegible]
Good fair	[illegible]
Fair	[illegible]
Good common	[illegible]
Common	[illegible]
Inferior	[illegible]

CENTRIFUGAL—Fort.

Fancy	[illegible]
Choice	[illegible]
Strictly prime	[illegible]
Good prime	[illegible]
Prime	[illegible]
Good fair	[illegible]
Fair	[illegible]
Good common	[illegible]
Common	[illegible]
Inferior	[illegible]
Fermenting	[illegible]

SIROP NOUVEAU—25 à 28.

RIZ.

(Au Board of Trade.)

RIZ ECALE—Stable.

Head	[illegible]
Prime	[illegible]
Good	[illegible]
Fair	[illegible]
Ordinary	[illegible]
Common	[illegible]
No 2	[illegible]

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut.
Honduras stable $1 50 à $2 75.
Caroline stable $1 50 à 2 50.
RIZ POLI—$15 00 à 16 00.
[illegible]—$8 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse :
FARINE—Stable.
Patente $3 75 à 3 85, extra fancy $3 35 à 3 45, fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$2 05 à 2 10.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat fleur patente $4 00 à 4 25 le baril ; extra fancy $3 60 à 3 75 ; fancy $3 45 à 3 50 ; Minnesota fleur, bakers $3 [illegible] à 4 75 ; Straights $4 [illegible] ; patente $4 37½.
FARINE DE MAIS—$2 40 à 2 50.
CREAM MEAL—Choice $2 90.
GRITS—$3 00.
HOMINY—$3 35 à — le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00.
OAT MEAL—$6 00 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—En sacs 51 à 53 pour le blanc, 51 à 53 pour le mixed et 52 à 53 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest 40 à 41 ; No 1 à 42 ; Red Rust Proof Oats 38 à 40.
SON—77½ à 80½c.
FOIN—Prime $14 00 à 15 00 ; Choice $16 00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants : maïs 2 à 4c. de plus par boisseau ; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau ; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $3 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros :
Les provisions sont stables.
NOUVEAU MESS PORK—16½ à 16 25.
VIANDES SALEES SECHES—Epaules 7½ à — ; short rib sides 9 à — ; long clear sides — à ; short clear sides — à —.
BACON—Epaules 8½ à — ; short rib sides 9½ à — ; long clear sides 9½ à — ; short clear sides 9½ à —.
GRAISSE—En tierçons, refined, 7½ à — ; prime steam 11 à 11½.
JAMBON—12½ à 13.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Tassos—Pork, bbls—[illegible] ; [illegible].

[illegible] bon breakfast bacon 12 à 12½c.

[illegible]

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots :
CAFE RIO—Prime 19c., good 18¾c., fair 18c., ordinary 17½c., common 16½c. la livre.
CAFE MEXICAIN — Prime 21, good 20½, low grade 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 32 à —c., extra firsts 26 à 31c. ; firsts 26 à —c. Western Dairy — Extra 27 à —c., extra firsts 26 à 24 ; firsts 15 à 19 ; medium — à 19. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE—New York crème 13 à 13½c. ; demi crème 12½ à 12½c. ; Young America's, [illegible] ; singles 11½ à — ; Swiss [illegible].
[illegible] City Coarse 75c. ; City [illegible] ; Rock Salt ... le sac, selon le grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Est $14 00 à — par ton.
[illegible] de graine de coton en dépôt à $20 50 par short ton, pour l'exportation $24 50 à 24 75 f. o. b. par long ton.
En sacs—$24 25 à 24 75 pour l'exportation à [illegible].
Huile de graine de coton (en gros et pour l'exportation)—Prime crude 23c., [illegible] 30 à 31c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Bagging—2¼ pound à 7⅛c. par yard, 2 pound 6⅝c, 1¾ pound do. Western—[illegible] par yard, 2 pound [illegible], 1¾ pound 5¾c.
Twine—Jute 7½ à 7¾ la livre ; Hemp 12½c.
COTTON TIES—Arrow $1 25 — le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 5c. de plus par livre.

Pommes, $3 75 à 4 25 par baril ; séchées, par livre, choix à fancy, 6½ à 7. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 50 à 2 00. Noix du Brésil, par livre, 9 à 10c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Canneberges, par baril $8 50. Corinthes, 6 à 7c. Marrons, par livre, 9 à 10c. Cocos, par 1000, $37 50 à 40 00, cocos peeled, 4½ à 5c. la pièce. Dattes, par livre, 4 à 5c. Figues, par livre, 14 à 15c. Filberts, par livre, 12c. Raisins de la Californie $3 60 à 3 25 ; de Malaga $8 00 à 10 00 par baril. Raisins de l'Ouest, par 10 paniers, 35c. à $1. Limons—par baril $5 00 à 6 00. Oranges—Louisiane par baril $5 00 à 4 00 ; boite $2 25 à 2 50. Pistaches, par livre, 5 à 7c. Nouvelles pommes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, $3 00 à —. Pruneaux, par livre, 14 à 16c. Raisins, par boite, Californie $3 00 à 3 50. Noix, par livre, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Ces cotes représentent le prix de gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE — De l'Ouest $2 25 à 2 75 par baril.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 25 à 1 50.
YAMS—$1 75 à 2 00.
OIGNONS—De l'Ouest $3 00 à 3 50 le baril.
AIL—Italien 65 à 75c. par mesure double.
TOMATES—$3 00 par boisseau.
CHOUX—Home Grown $2 25 à 2 75 par [illegible].
CHOUCROUTE—De St Louis $7 00 à 8 00.
HARICOTS—Choice Northern med. à 2¾, Northern red kidney choice à 5½ ; white kidney à ; pois verts 2¾.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 4 75 la douzaine ; poulets $1 50 à 3 00, canards $2 75 à 3 50, oies $5 00 à 5 50, dindes $11 00 à 16 00.
Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50, poulets $1 25 à 2 50, canards $2 00 à 2 50, oies $4 50 à 5 00, dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 19 à 21 ; ceux de la Louisiane 24 à 24½.
SUIF—4¼c. la livre pour celui de la ville, de celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLES — Prime yellow à 28c. la livre.
LAINE—Burry 11 à 13c. la livre, Louisiane clear, coupe de printemps 13 à 15c., coupe d'automne 17 à 18c., clear lake 20 à 21c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c., steer et peaux de vaches 20 à 70 livres 3c. ; kips 14 à 30 livres 4c. ; peaux de veau 35c. pièce, grub selection 3c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5c., dry flint 8, dry salted 4c. la livre.
PELLETERIE—Otter 50c. à $5 50, castor 5 à 50c. pièce, racoons 5 à 50c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre, moutons 10 à 50c. pièce, chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Noire 2 à 2½c. la livre, grise 1½ à 2c., autre 3 à 3½c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à de pièce, cornes de vaches, — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix en gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 80, goudron de charbon $2 50 à 4 00 le baril, goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 97½ à — F $1 97½, G $1 12½, H $1 25, I $1 70, K $2 35, M $3 10, N $3 35, W G $3 85, W W $3 95. Esprit de térébenthine 27½. Jobbing 2c. de plus le gallon.
TONNELLERIE—Barils de mélasse $1 38, demi-barils de mélasse 75 à 80c ; kegs 65c., barriques de sucre $2 60 ; barils de ciment 38 à 41c. ; barils de riz 38 à 40c. Cypress hhd staves $15 par 1000, cypress bbl staves $24 00 per 1000, bois poles $12 per 1000, hhd poles $20 par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 28 à 35c le baril, détaille 50c. le baril, $5 00 le boucaut, anthracite $9 00 à 9 50 le ton., bateaux 40c., charbon [illegible] $3 00 à 3 50 le tonne.
ALABAMA—Par baril Corona 35c. ; splint coal 50c. ; Cahaba 65c. ; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$2 25@	2 25
Brandies, du pays, le gallon	1 25@	3 50
Pêche, vieux, le gallon	3 25@	3 50
Pommes, le gallon	3 25@	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	....@	[illegible]
1875	....@	[illegible]
1873	....@	[illegible]
1870	....@	[illegible]
1865	....@	[illegible]
1860	....@	7 50
1848	....@	[illegible]
1844	....@	12 50
Cognac, Dupuy & Co. Cognac		
1882	....@	[illegible]
1870	....@	[illegible]
1865	....@	[illegible]
1848	....@	10 75
Jp. E. Oxtville & Co. Cognac		
1882	....@	5 50
1878	....@	[illegible]
1865	....@	7 50
1860	....@	[illegible]
1850	....@	14 50
Whisky—Bourbon de la Louisiane, 90 0|0 de preuve, par gallon		
Cocoa	1 15@	1 15
Bourbon	1 15@	1 15
Seigle	1 40@	3 50
Ecosse, importé	1 50@	3 00
Irlande, importé	4 25@	5 00
Duffy's malt whisky, par gallon	4 50@	5 00
Duffy's malt whisky, par caisse	....@	[illegible]
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	3 25@	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 00@	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon	3 50@	3 75
Rhum, par gallon	3 50@	5 00
Vins Rouges—Claret-ordinaire, la caisse	2 75@	3 50
Imports Médoc, la caisse	....@	3 50
St-Julien, la caisse	....@	4 00
Vertheuil Médoc, la caisse	....@	5 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Château Dillon, la caisse	....@	7 50
Château Ducluzeau, la caisse	....@	7 50
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Léoville, la caisse	....@	10 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Haut Brion, la caisse	....@	14 00
Château Lafitte, la caisse	....@	24 00
Californie Claret, la caisse	....@	26 00
Californie Claret, le gallon	35@	75
Californie Zinfandel, le gallon	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50@	60 00
Cheval de famille, la barrique	65 00@	75 00
Médoc, la barrique	....@	80 00
St. Emilion, la barrique	....@	90 00
St-Estèphe, 1887, la barrique	....@	100 00
Château Dillon, la barrique	....@	125 00
Château Didier, J. Prom & Co., la barrique	65 00@	75 00
Château de Portets, J. Prom & Co., la barrique	90 00@	110 00
Vins Blancs—Californie, le gallon		
Californie, la caisse	45@	90
Importé Graves, la caisse	2 75@	3 50
Importé Sauternes, la caisse	....@	6 00
Importé Haut-Sauternes, la caisse	....@	6 00
Imp. Chât. Carbonnieux, la caisse	....@	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....@	10 00
Imp. Château Suduiraut, la caisse	....@	11 50
Imp. Château Rieussec, la caisse	....@	12 00
Imp. Château Bernard, la caisse	....@	14 00
Imp. Château Latour Blanche, la caisse	....@	16 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	....@	25 00
Importé de famille, la barrique	30 00@	30 00
Importé do, la barrique	45 00@	80 00
Importé do, la barrique	100 00@	250 00
Moins $1 de plus par caisse.		
Cette vieux, la caisse	3 25@	3 50

Madère, la caisse	4 25@	6 50
Madère, gallon [illegible]	[illegible]	[illegible]
Madère, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Gold, le gallon	1 00@	1 50
Sherry, superieur Xérès, le gallon	[illegible]	[illegible]
Sherry, la caisse	[illegible]	[illegible]
Porto vieux, la caisse	6 00@	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	....@	30 00
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	....@	27 50
Extra Dry	....@	31 50
Heidsieck & Co.'s Sec	....@	[illegible]
Delbeck & Co.'s Dry Monopole	....@	[illegible]
D. S. Pol & Co.'s quarts	....@	25 00
Perrier-Jouet — Reserve Royal, quarts	....@	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	....@	[illegible]
Moet & Chandon, white seal, etc.	....@	28 00
Ruinart, extra Sec, quarts	....@	[illegible]
Ruinart, Sec, quarts	....@	30 50
Roederer, Riche, quarts	....@	28 50
Pommery Sec	....@	28 00
Veuve Clicquot	....@	29 75
Louis Roederer, quarts	....@	31 00
Pints $2 de plus par caisse.		
Dunnelly Royal champagne, Ultra Sec, quarts	30 50@	....
Dunnelly Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50@	....
Ale et Porter—		
Read Bros, la douzaine	....@	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....@	1 75

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spec Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—
Timber No 1, 10c per lineal foot.

Scantling No 1	11 00@	....
No 2	10 00@	....
Boards No 1	12 50@	....
No 2	10 00@	....
No 3	8 00@	9 00
No 4	6 00@	....
Plank No 1	14 00@	15 00
No 2	11 00@	12 00
No 3	10 00@	11 00
Flooring No 1	16 00@	....
No 2	14 00@	....
No 3	12 50@	14 00
Gallery flooring, 1¼x4	20 00@	22 00
Weath. b'ds No 1	11 00@	....
No 2	7 00@	....
Ceiling No 1	11 00@	....
No 2	7 00@	....
Yellow pine, dressed—		
Flooring No 1	$21 00@	30 00
No 2	17 00@	....
No 3	14 00@	15 00
Weath. b'ds No 1	14 00@	15 00
No 2	10 00@	....
Ceiling No 1	15 00@	....
No 2	9 00@	....
Boards No 1	12 50@	....
No 2	10 00@	....
No 4	8 50@	....
Cypress—		
Boards No 1	....	27 50
No 2	....	22 50
No 3	....	18 00
No 4	....	16 00
No 5	....	6 00
Dr'ed b'ds No 1	35 00@	30 00
No 2	....	25 00
No 3	....	17 50
No 4	....	14 50
No 5	....	12 00
Wheel timber—		
No 1	....	$12 00
No 2	....	11 00
No 3	....	9 50
Mahogany lumber, per ton	60 00@	65 00
Cedar timber, per ton	50 00@	75 00
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.		
Oak lumber, per 1000	40 00@	50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split		
Laths, per 1000	2 50@	3 00
Alabama lime	2 00@	....
Cement, domestic	90@	1 00
Cement, imported	1 50@	1 85
Slate	2 40@	3 00
Brick, Lake and I. C. R. R.	6 00@	7 50
Brick, paving	7 50@	8 50
Brick, ordinary	10 00@	....
Sand	6 00@	....
Shells	20@	25
Shells, small	....@	35
Shells, large	1 25@	1 50
Plaster, calcined	2 00@	....
Fire brick, American, per 1000	25 00@	....
Fire brick, English, per 1000	30 00@	....
Fire clay, per barrel	1 65@	....
Lake fire clay	50@	....
Sewer pipe, per foot	15@	30

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz.	$6 75@	7 00
Crescent, par douz	5 75@	6 25
Diamond axle grease, en boites, par gr	5 00@	5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 50@	10 00
Trace chains, la paire	36@	75
Ox chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre	5½@	7
Hoes A. B. & Co., H. E. No 2 6 par douz	3 25@	3 00
A. B. & Co., A. R. No 2663, par douz	5 00@	5 00
Lambert H.C. No 4 & 3, par douz	5 00@	5 00
Railroad, do 4-0 1, par douz	3 00@	5 00
West La Dow cultivator, W-ray by disse, chacun	....	65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac.	....	4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun	....	6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, chac.	....	1 00
Secret La Dow cultivator, chacun	....	40 00
Universal cultivator, chacun	....	22 50
Columbia cultivator, chacun	....	22 55
Brown riding cultivator, chacun	....	28 50
Brown walking cultivator, chacun	....	22 75
Monroe rotary harrows, Nos 1 & 2, 17 50@	....	20 00
Geddes' hinge harrows, 14x30, each	7 50@	15 00
Pennington side harrows, chacun	....	3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun	....	2 75
Expanding harrows, 11-teeth, chac.	....	3 75
Deere's stalk cutter, No 1	....	30 00
Deere's stalk cutter, No 2	....	27 25
La Dow disc harrows	....	25 00
Deere disc harrows, No 1	....	20 00
Hollow ware, skillets and lids	....	34 00
Anvils	....	2¾
Bar iron, basis, par cwt	1 00@	1½
Sheet iron, basis, par cwt	....	1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg	....	2 75
Wire nails, 50@60 basis, keg	....	1 90
I cut keen plows, pony x plus	....	2 15

I cut keen plows, A-0 x pin, list $5 75, less 25 per cent
I cut keen plows, B-0 x pin, list $6 75, less 25 per cent
I cut keen plows, C-0 x pin, list $7 50, less 25 per cent
I cut keen plows, D-0 x pin, list $10 60, less 25 per cent
[illegible] $11 40, less 25 per cent

A. B. & Co. steel plows, pony x pin, chacun	2 75
A. B. & Co. steel plows, A-0 x pin, chacun	3 75
A. B. & Co. steel plows, B-0 x pin, chacun	4 00
A. B. & Co. steel plows, C-0 x pin, chacun	5 00
A. B. & Co. cast plows, ½ 6-K pony x pin, chacun	1 85

John Deere Plows—
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Blue Hazard series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.
Oriole series, steel beams, 25 per cent from list.
"Boss" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, each..........10 50@....

Roller, for same, set	1 00@	....
Georgia stocks, single	....	75
Georgia stocks, double	....	1 75
Farmers' pet double stocks	....	1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base	....	8½
Rope, manila, ½-inch and over, base	....	11½
Rope, cotton, 5-16 and ½-inch, base	....	15
Spades—"Ames" A. B. & Co. crescent	5 30@	10 50
Shovels—"Ames" A. B. & Co., ames crescent	5 50@	10 00
Barb wire, galvanized, par cwt	....@	3 15
Drop shot, sewer, par bag	....	1 45
Buck shot, par bag	....	1 70
Dupont powder, small kegs	....	3 50
Cane knives, par douz	....	4 50
Wheelbarrows, par douz	14 50@	19 00
Best coal hods, chacun	3 50@	6 00
Alton s. a. meal distributor	26 00@	....
Clarke's s. a. meal distributor	25 00@	....
Buck Oak Stoves, less 50 per cent off list.		
Garland stoves, less 50 per cent off list.		
Pennant stoves, less 50 per cent off list.		
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 30 per cent off list.		

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Gras, par livre, gross	2½@	2¾
Communs to fair	2 @	2¼
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1¾@	2
2me qualité, par tête	$10 00@	$14 00
Vaches communes et vieilles	7 00 @	9 00
Veaux—1re qualité, par tête	6 00 @	8 00
2me qualité	3 00 @	5 00
Yearlings—1re qualité, par tête	8 00 @	10 00
2me qualité	6 00 @	8 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	5 @	5½
Fair Ouachita	4½@	5
Moutons—Choice, par tête	2 00 @	3 00
Fair, par tête	1 00 @	2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00 @	40 00
2me qualité, par tête	20 00 @	30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 90@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	160@180
Mulets, qualité moyenne	160@180
Mulets pour coton	140@160
Mulets communs	75@110
Bons mulets de ville	40@ 70
Bons mulets de ville	225@250

FEUILLETON.

No 4. Commencé le 16 décembre.

Jacques l'Honneur.

—PAR—

Léon Sazie et Georges Grison.

PREMIÈRE PARTIE.

LE CRIME DE LA RUE LAFFITTE

III

APPEL A LA MORT.

(Suite.)

Le marquis, malgré lui, fit un pas en arrière.... Il avait perdu de son aplomb sous le regard du vieux domestique ; une grande pâleur couvrait son visage.

Baptistin se dressa et quitta le fauteuil.

—Non, je ne suis pas fou, hélas ! Ah ! mes enfants ! mes pauvres enfants.... continua-t-il en s'adressant à Maurice et à Jeanne.... Non je ne suis pas fou !

—Mais ce sang dont tu es tout couvert ?

—Ce sang.... ah ! c'est le sien.... le sang de mon malheureux maître....

—De mon père ! s'écrièrent en même temps les deux jeunes gens.

—Assassiné !

—Assassiné !

A ces mots la terreur, que la curiosité seule retenait encore, éclata chez tous les invités. Ils quittèrent aussitôt ce salon où le deuil et les larmes entraient si brusquement au milieu de la fête.

Ils étaient venus pour danser et non pour assister à des scènes lugubres.

Seuls, quelques rares amis demeurèrent, voulant connaître la fin d'un drame dont le prologue si terrible et si imprévu promettait une suite effroyable !

Mais l'effort fait par Baptistin pour répondre au marquis avait épuisé le peu d'énergie qui lui restait.

Il retomba dans le fauteuil.

Le docteur Molonguet, un ami de la maison, s'approcha du vieillard pour lui appliquer les ressources de son art.

Jeanne maintenant était comme affolée.

Elle avait pris dans ses mains celles toutes sanglantes de Baptistin et les secouait avec force.

—Mon père ! lui disait-elle, je veux mon père.... Où est-il ?

—Calme-toi, Jeanne, lui dit le docteur.... ne torture pas ce vieillard.... Il ne peut te répondre....

—Oh ! mais alors.... qu'on cherche ! Je veux mon père ! Maurice, informe-toi, monsieur le marquis.... cherchez aussi.... Vous voyez bien que Baptistin ne peut parler.... Il faut porter secours à mon père !.... Il est tombé peut-être ! il est blessé !.... Oh ! c'est affreux.... savoir que son père souffre et ne pas pouvoir le secourir !.... Ne pas savoir où il est !

Comme s'il voulait calmer la douleur de la jeune fille, le chien tour à tour léchait les mains de son maître et celles de Jeanne.

—Oh ! s'écria la jeune fille, frappée par une idée soudaine.... Tu vas me le dire, toi !.... bon Bibi !.... Tu sais où est mon père.... Mène-moi.... Viens conduis-moi près de lui.

L'intelligent animal, comme s'il avait compris ces paroles, fit entendre—mais tout doucement, pareil à une plainte, à un sanglot—un hurlement de douleur, puis il se mit, tout en gémissant, à marcher vers la porte du salon.

De son museau il souleva la portière de peluche sur laquelle tout à l'heure il était entré à la suite de son vieux maître.

—Je te suis, lui disait Jeanne, je te suis.... mon bon chien.

Elle courait derrière l'animal, tout entière à sa douleur, n'ayant plus conscience de son état présent et ne pensant plus qu'à son père qu'elle adorait !... son père qu'elle s'attendait à trouver malade.... blessé.... gisant en quelque endroit par terre, sans secours !

Maurice, remettant sa mère évanouie aux soins du marquis et docteur Molonguet, se précipita à la suite de sa sœur.

—N'y va pas, Jeanne, n'y va pas !.... lui criait-il, cherchant à la rejoindre.

Il ne voulait pas que le spectacle horrible qu'il prévoyait pût frapper les yeux de la jeune fille.

Mais Jeanne était déjà dans l'escalier qui relie les appartements de la famille Bertin aux bureaux de la caisse. Son frère ne put la rejoindre à temps, elle touchait déjà à la sinistre porte de fer.

Les quelques rares amis et Maurice étaient encore dans l'escalier avec les domestiques portant des flambeaux.

Jeanne, suivant toujours le chien, poussa la porte de fer et entra dans le bureau.

Mais au premier pas son pied buta contre un obstacle qui dans l'obscurité,—que ne chassaient pas tout à fait les lumières des domestiques, encore au haut de l'escalier,—n'apparaissait que comme une masse indécise, par terre.

Jeanne se baissa et le toucha de la main.

Elle sentit un corps.

—Père.. dit-elle, remplie d'émotion.. père, est-ce toi ? Réponds, père... mon petit père... as-tu mal ?...

Tout en parlant, Jeanne promenait ses mains sur le corps, voulant se rendre compte de sa position, savoir comment il était placé.

Elle rencontra une main, remonta le bras, atteignit l'épaule, puis enfin la tête.

De ses doigts elle caressa la figure, cherchant à la reconnaître au toucher seulement.

Mais quelque chose de tiède, de gluant lui coulait dans les doigts et l'empêchait de bien détailler ce qu'elle touchait.

—Eclairez donc ! cria-t-elle.

Ceux qui l'avaient suivie arrivaient.. les flambeaux des domestiques emplirent enfin de clarté toute la salle.

Un cri d'épouvante et d'horreur s'échappa aussitôt de toutes les poitrines.

Jeanne à genoux tenait dans ses mains une tête horriblement fracassée, toute ruisselante de sang, hideuse dans l'expression que la mort subite lui avait donnée.

Ce n'était plus qu'un épouvantable amas de chairs et d'os broyés ensemble.

Tout le corps était entouré par la large mare de sang qui en découlait

Jeanne poussa un cri terrible.

—C'est lui, mon père !

Et aussitôt, sans répugnance pour tout ce sang, sans effroi, n'écoutant que son amour filial, elle embrassa à pleines lèvres cette tête effrayante.

—Mon père, disait-elle.... tu es blessé.... tu souffres.... Réponds.... C'est moi !..... M'entends-tu ?........ Moi, ta petite Jeanne.......... Réponds.......

Mais le corps ne bougeait pas, et dans cette tête brisée qu'elle avait doucement appuyée sur son genou—parmi les plis de sa robe de bal !—les yeux grands ouverts restaient fixés sur elle, glauques, vitreux, immobiles.

Le banquier Claude Bertin était mort....

Maurice, un moment atterré, s'était jeté à genoux près de sa sœur et pleurait sur son père....

Le spectacle était navrant.

On dut emmener de force les deux jeunes gens.

Seuls, les amis, les domestiques, le docteur Molonguet restèrent autour du cadavre, en attendant le commissaire de police qu'on était allé prévenir....

Dès maintenant, sur cet assassinat commis dans des circonstances extraordinaires—et qui depuis a pris place parmi les crimes les plus célèbres—plane un étrange mystère !

Cette mort si imprévue n'est que le prologue d'un drame poignant.

M. Bertin n'est que le premier des victimes ; bien d'autres héros vont endurer des tortures diverses et cruelles à travers des péripéties sans nombre, jusqu'à ce qu'enfin justice soit faite et qu'au grand jour soient révélés la signification de l'odieuse énigme et le mot de l'horrible secret.

IV

AVANT LE CRIME.

Mais avant de suivre l'enquête à laquelle la justice va procéder, il est nécessaire, pour la bonne intelligence de toutes les scènes qui vont se dérouler à la suite de ce crime, de remonter et de prendre notre récit à la soirée qui a précédé le bal de l'hôtel Bertin et l'assassinat du banquier.

Les guichets sont fermés, les employés déjà partis. Il est six heures. M. Bertin, dans son cabinet de directeur, assis devant son bureau, examine les divers papiers que lui soumet M. Jacques Varlay, son caissier principal.

—Voici, dit le jeune homme au banquier, la feuille de caisse.

—Bien, répondit M. Bertin.

Et, en homme habitué aux chiffres, il refit et vérifia en un clin d'œil, pour ainsi dire—aussi rapidement que nous lisons une ligne de livre—les longues colonnes de calcul.

—C'est parfait, fit-il au bout d'un moment en apposant sa signature au bas de la feuille, vous pouvez vous retirer, mon ami. Pour ce soir, je n'ai plus besoin de vos services.

Et il lui tendit la main. Jacques Varlay la prit et la serra respectueusement.

Il allait sortir, quand la porte du couloir particulier reliant le cabinet de M. Bertin à ses appartements s'ouvrit.

Jeanne Bertin parut.

—Bonsoir, petit père, dit-elle en embrassant le banquier. Je viens te chercher. Maman te prie de monter dans les salons jeter ton coup d'œil de maître. As-tu fini ton travail ?

—Je termine à l'instant, répondit M. Bertin en se levant.

Et, s'adressant de nouveau à son caissier qui, par politesse, n'était pas sorti quand la jeune fille était entrée :

—A ce soir donc, mon cher Jacques.... car vous serez des nôtres, j'espère ?

—Ah ! fit Jeanne saisie, M. Varlay est là ?.... Excusez-moi.... mais, dans l'ombre de la porte, je ne vous ai pas aperçu.... en entrant......

Puis elle continua d'une voix un peu troublée par une émotion soudaine—due sans doute à la surprise—et que, malgré toute son habitude du monde, elle ne parvenait pas à dégager :

—Comme vous le demande mon père, monsieur Jacques.... nous aurons le plaisir de vous avoir ... ce soir, n'est-ce pas ?

Elle eut en disant cela une intonation sérieuse si peu en harmonie avec la façon charmante dont elle avait parlé tout à l'heure à son père, que le banquier lui-même en parut étonné.

—Oui, mademoiselle, répondit lentement Jacques Varlay dont la voix tremblait également, puisque madame votre mère et M. Bertin m'ont fait l'honneur de m'inviter.... je viendrai.... si toutefois la santé de ma mère me le permet.

—Elle vous le permettra.... J'en suis certaine !.... Amènerez-vous Zézette ?

—Je le regrette, mais nous ne pouvons laisser notre mère toute seule. L'un de nous doit obligatoirement rester près d'elle. Zézette nous attendra patiemment jusqu'à mon retour.

—J'aurais eu beaucoup de plaisir à la voir, cette mignonne.... Embrassez-la bien pour moi.

—Je ne l'oublierai point et vous remercie pour elle de ce témoignage d'affection.

Et saluant correctement, Jacques Varlay sortit.

Quand ils furent tous deux seuls M. Bertin prit les mains de sa fille et l'attirant sur ses genoux, il l'examina longuement, gravement.

—Grande enfant ! lui dit-il, comme s'il l'a grondait doucement.—Tu y penses donc toujours ?

—Oui.... toujours !

—Voyons.... il faut te raisonner, fillette ! c'était bon quand tu étais petite fille, cette amourette, mais à présent tu es une femme.

—Eh bien, mon père, le cœur d'une femme, n'est-ce pas le même que celui de la petite fille.... seulement plus grand, plus fort ?

—Sans doute.

—Pourquoi vouloir le transformer alors ?

—Mais il s'illusionne ; c'est aux parents à le corriger ! Ce soir tu seras fiancée au marquis de Montgerbois. Voilà le côté sérieux de la vie.... Le reste n'en était que le rêve ! Il est plaisant, je le comprends, de chanter un rêve qui le plaisait, mais la vie est ainsi faite, qu'il [illegible] le réveil, et de [illegible] ... à [illegible] ... pour [illegible] ... le [illegible] ... ment que ce soir ! Allons, du courage, ma petite Jeanne, du courage !

—Oui, père, je tâcherai d'en avoir.... Je vous obéirai !.... Je serai forte !

Jeanne l'embrassa longuement de ces baisers significatifs qui font bien comprendre ce que le cœur veut dire..... Et cachant sa tête dans la poitrine de son père, n'y tenant plus, elle éclata en sanglots.

—Tu pleures, Jeanne ? fit le banquier tout ému aussi.

—Ah ! oui, là !.... Je t'ai dit que je serai forte.... je le serai.... ce soir !.. Mais à présent que je ne suis pas encore femme.... Je suis toujours ta fillette.... ta Jeanne, n'est-ce pas ? Hé bien, j'ai le cœur gros.... laisse-moi pleurer dans tes bras, comme quand j'étais petite.....

—Voyons, Jeanne....

—Non.... laisse-moi..... père.... j'ai besoin de pleurer ! Toute seule dans ma chambre, je souffre trop !.... Tu connais mon secret, toi.... je t'ai toujours tout dit...... laisse-moi pleurer près de toi... Puis après, je serai forte, tu verras !

—Mais ! enfin, ce n'est plus raisonnable, ma fillette.

—Oh si !.... Il me semble, vois-tu, père, je ne peux pas mieux te dire.... que j'éprouve ce même chagrin qu'une mère qui voit descendre dans la tombe un petit enfant mort !....

—Ma Jeanne !....

—Le songe, c'est de chercher de ... vant ... dans lequel ... de la terre sur le petit ... ! .... Le rêve que j'ai tant ... depuis mon enfance.... tout ... est mort ! On jette de la terre sur la fosse où il repose !.... Je souffre !.... Ce moment est le plus cruel !.... Père, laisse-moi pleurer !....

Le banquier, tout en la consolant, la berçait sur ses genoux, essuyait ses yeux et se sentait gagné par son émotion.

Il la laissa bien pleurer et dégonfler son cœur.

[illegible]

... pidement M. Bertin à Jeanne.... Remets-toi.

Jeanne quitta le bras de son père et alla s'asseoir dans un fauteuil, tournant le dos au jour pour qu'on ne puisse voir à ses yeux rougis qu'elle venait de pleurer.

Mme Bertin entra brusquement, donnant le bras au marquis Gaston de Montgerbois.

—Eh bien, Claude, cria-t-elle au banquier, tu te fais joliment attendre. Heureusement que le marquis a bien voulu me tenir compagnie jusqu'ici. Ah ça ! qu'est-ce que tu fais donc ?

M. Bertin avait grand'peur des colères de sa femme ; il lui répondit, cherchant à s'excuser :

—Je finissais la vérification de la journée, avec mon caissier.....

—Encore ce petit Varlay avec toi ? fit Mme Bertin de plus en plus en colère, c'est là ce qui t'empêchait de venir nous rejoindre, quand nous t'attendions, le marquis et moi !...... Tu es décidément bien enthousiasmé de ce garçon-là.

—Enthousiasmé.....enthousiasmé, tu exagères ! Mais Jacques Varlay est mon caissier principal.....J'ai constamment affaire avec lui.....C'est lui qui tient toute ma maison !

—Il te tient si bien qu'un beau jour il te l'emportera, ta caisse......Il filera avec !

—Jacques Varlay voler ma caisse ! Lui, l'honnêteté même.....Lui qu'on a baptisé : Jacques l'Honneur !..... Allons donc !....Qu'est-ce qui peut te faire naître de pareilles idées sur lui ?

—Je sais ce que je dis, n'est-pas ?.... Il est pauvre....Parguet toutes les plus vertueux !....Il lui en passe tellement par les mains qu'il lui en restera dans le ...

—Allons donc ! fit M. Bertin en haussant les épaules, Jacques Varlay n'a aucun motif pour me voler. Il est heureux de sa situation dans ma maison—qui lui permet de subvenir aux besoins de sa famille, de soigner sa vieille mère infirme, d'élever sa sœur. Il ne joue pas, ne met jamais les pieds dans un cercle. Sa seule ambition, c'est de pouvoir, avec des économies et ce que je lui donne, ... de pouvoir ... [illegible] ... qu'il a en dépôt chez moi, et qu'il destine à la dot de Zézette.

—Bah ! tout ça, c'est pour te jeter de la poudre aux yeux ! Le fait est qu'il n'a pas le sou !.... Et quand un garçon n'a pas d'argent, vois-tu.... je n'ai pas plus de confiance qu'il ne faut dans sa vertu.

—Je ne peux pas, cependant, prendre des employés chez les millionnaires !

—Non, mais tu aurais dû mettre ton fils à la caisse ; c'était plus honorable et plus sûr....

—Maurice à la caisse !.... Oh ! ça non, par exemple ! Sa conduite dérèglée n'est pas une garantie assez certaine de bon fonctionnement de la partie la plus sérieuse de ma banque ! Du reste, j'ai mis Maurice à l'essai..... Il a tenu la caisse pendant trois jours.... Chaque jour il y a eu des erreurs à la feuille de caisse et sur les livres. J'ai dû constater un déficit très considérable que je ne me suis pas encore expliqué.... Cette épreuve m'a suffi.... C'est à la suite de cet essai malheureux que j'ai placé M. Varlay au poste qu'il occupe. Depuis je n'ai qu'à me louer de lui.... et je te prie de ne pas revenir sur ce chapitre.

—Enfin, nous verrons, nous verrons !.... Qu'en pensez-vous, mon gendre ?

—Moi, madame ? Je ne connais pas assez M. Varlay pour en parler. Seulement je sais qu'il y a beaucoup de coquins de par le monde qui ont des figures d'honnêtes gens.

—Vous avez raison, monsieur de Montgerbois, répliqua Jeanne qui jusque-là avait gardé le silence. Sous le masque de gens honnêtes il y a beaucoup de malfaiteurs.

Le marquis fit un léger haut-le-corps, comme s'il avait été atteint par la réplique de la jeune fille, mais il se remit bien vite.

—N'est-ce pas, mademoiselle ? répondit-il avec un sourire et une aisance parfaite. On y est souvent trompé.

—Sans doute, continua t-elle, mais ici ce n'est pas le cas. M. Varlay est le devoir et la droiture en personne, j'en suis sûre. Mon père l'a appelé—et jamais nom ne fut mieux appliqué—Jacques l'Honneur !.....

A continuer.